29 janvier 2008

08.120
ad 08.004

Postulat Elisabeth Bernoulli

Quel avenir pour la formation musicale professionnelle

Considérant que le rapport d'information du Conseil d'Etat du 10 décembre 2007 est incomplet s'agissant des conditions liées à la création éventuelle à Neuchâtel d'un lieu d'enseignement décentralisé, filiale de la Haute école de musique du Conservatoire de Genève, constatant que le Conseil d'Etat lui-même estime ne pas pouvoir apprécier définitivement la faisabilité d'une "filiale neuchâteloise" avant d'avoir poursuivi les discussions avec les cantons partenaires (ch. 7.2 du rapport), le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à poursuivre les négociations avec la HES-SO, son domaine "musique" et les conservatoires reconnus, en vue d'assurer à Neuchâtel (ECOPARC) la présence d'un lieu d'enseignement décentralisé regroupant plusieurs formations instrumentales pour une centaine d'étudiants. Menées en étroite collaboration avec les cantons de Fribourg et du Valais, lesdites négociations devraient aussi viser à obtenir que la gestion du domaine "musique" soit discutée au niveau HES-SO et non pas uniquement à Lausanne et Genève et que la répartition des étudiants par site et filiale soit fixée à moyen terme (5 ans ou plus).

Par ailleurs, considérant la conclusion du rapport comme lacunaire et non étayée sur ce point, le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à lui donner une définition claire des objectifs culturels futurs relatifs à la **musique** et la part qu'il entend leur affecter sur les économies générées à futur par le renoncement complet ou partiel à une formation professionnelle musicale dans le canton de Neuchâtel.

Cosignataires:J. Tschanz, C. Gueissaz, C. Blandenier et Y. Morel.